JAMES FORSYTHE,

t de la Louise.

Lendu que la place de summer tere politiq
ion publique n'a pas de caractere de l'Hontendu que « an la personne de l'Hontendu que « an la personne de l'Honde Breuts, de la partiese liberie, nous
an un ant dévoné des intérêts de l'
conservateur à 1

PLATEFORME.

Arous assistance of the conserver par le temps di republicanisme telles qu'elles sont énourée dans la plateforme nationale du parti réuni et l'anvention à Chicago, en juillet 1984, persai des que l'exécution hepartiale et la mise e ergauar de extre plateforme assurers efficar-ment le maintieu des institutions libres et libe ment le maintieu des institutions libres et libe

des que l'assemblancherne assurera editace riguair de ceut plancherne assurera editace mest le mainte de mismiturie albres et lière et le mainte de mainte de mainte de mainte de l'assemblance de tendances au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et Forgarination de la Chambre des Espreses (ante a Washington qui a nomme her accupation de libre et le la composite comité des vales de les industries protegées di paya et la Nome votons ayec commendent de l'assemblance de la composition de la comme de la composition de la compositio

el il a ét

r.
ons appelons de grand carur Timmigration sendre Etat, mais nous condamnons Timination des travailleurs hies par un contrat, ce troul à absisser les salaires des nottes et a et ces dermers d'un emploi qu'ils occupe-

AVIS AUX CREANCIERS.

30 mars 30 4 8 avril Succession de Venve P. M. Monssenux

Aucremion de William Worlper.

Riseccembon de Bosnintek R. Messinn.

ODTR CIVILE DE DESTRICT POUR LA poulles d'Oléans. Nos 22,058.—Diet non Be-Avia est par le présent donne aux éremoiers de celle aucression et à loute autres persennes laderencies d'a voir à déduire, dans les dix jours qui autront la présente hotification les aucons (s'îlaen ont) pour lesquelles lecempte dinapprésente par Rimane II. Messina, administrateir de celle anoccasion ne serait pas appeared et homologité, et les fonds distribués contermément au dit compte.

Par ordre de la Cast.

P. GAUPP. Name Dies

Election 17 avril 1988.

Compagnie de Loterie de 👔 l'Etat de la Louisiane 🚆

"Hoorpores par la legislature en floto and un but de charite et pour aier au développe.

La céation de la Compagnie a été ratifiée, par na vote populaire énorme, et reconne par la présente Constitution de l'État adoptée le 2 décembre 1879.

Bes Gramed Trirages à Numéro Simple auront lieu tous les mons, et ara Gramed Tienges Trimecariels out lieu en Mare, Juine, éégenebre et lé pérembre au mare, Juine, éégenebre et lé pérembre.

riele de la Compagnie de Loterie de l'Etat de l

Jan Al COMMISSATERS.

Tirage à Numéro Grand

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

Simple,

MARDI, 10 AVRIL 1888.

homme de \$15.000. chaque année; pour l'en-freites ées stations d'agriculture dans les diffi-rents Etais. Stations d'agriculture dans les diffi-rents Etais d'a glouter la somme nécessaire bour atteindre le bet requis, de façon à nous sesurer les nesilleures methodes de culture de mos différent produits.

Aous applandissens à l'engagement pris cor-disement et les efforts faits par le justi républi-cain, peur éclusation populaire sut une base so liée et durable, et nous requérons vivenuent nou représe mante as Conçvia de ne rien éparquer le pour obtenii l'adoption du Bill d'instruction de

protestation des travaillementes par des notres et a givisor ces dermers d'un emploi qu'ils occuperaises autrement.

Nous condamners d'un emploi qu'ils occuperaises autrement.

Nous condamners d'un entre pas en concurrence not on ne untre pas en concurrence de travail libre.

Le parti republicain est le parti des travaillenrs et cherch , avant tout, à protèger le labour de ces dermetre courte la case urrence du travail des exclaves, des péons, des ouvriers estopés en gagés à travailler au rabais. Pour autre en la parti des exclaves, des péons, des outriers cutopés des gagés à travailler au rabais. Pour autre en la produite, de façon que les cavail améticain re coire toujours une maire une canasion.

Nons der l'anarchie, nous res monaulous l'ar ditrage comme le mèyen de conciliation qui doit être employe chez toute nation civilisée, pour aineter les differends estre les patrons et les ouvriers.

Nous invitous nos concitoyens de la Louisiane, aans dist n'eton de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêtes de la Louisiane, aans dist n'eton de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêtes de la Louisiane, a ansa dist n'eton de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêtes de la Louisiane, a ansa dist n'eton de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêtes de la Louisiane, le juste au pouvoir du parti except de la louisiane le juste la prospérité de la Louisiane le juste saccurage ment que toute communauté s'houvre de donner et qui lui sacure la pais et le progrès.

Muccessiem de Muse Françoise Avalue Décalongue, Veuve de Chailer E. Dubreui.

OUR CIVILE PR DINTRICT pour la particular de la competition de la Cour al l'éte d'obteuir des la Cour al l'éte d'obteuir des lettres d'administration dans la succession de feue Muse Françoise Arabane (Marsoigne, veuve de Chailen E. Dubreuil, décédée insestate avus est par le présent donné à tons est par le présent donné à tons est par le présent donné à tons cat par le présent donné a tons cat par le présent donné a tons cat par le présent donné de la cour de de la cour de de la cour de de la cour de

LOTS D'APPROXIMATION:

MUR CIVILE DE DISTRICT pour la pavoisse d'Orienne, No 23 0998—Division DAvia cet par le présent donné aux civanciers la cette de ceté esteçunion et à toutes autres personne et à toutes autres personne unitéressées d'avoir à décluite notification, les purs qui autre pour qui autre par Numa Esnary, esdeuteur testamenpaire de cette succession, ne asysti pas approuvé et homologué et les fands distribuée contornessent au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. M. GEEHAN. Greffier.

30 mars—30 av 4 8 100 Lota d'approximation...\$100...\$39,000 100 ... 398,000 100 ... 100,000 1000 ... de terminaison 50...\$9,000 COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parrolle de Course de Co

M. A. DAUPHIN Nouvelle-Orléans, Lne.

Advance via lettres sarregisticas à

RAPPELEZ-VOUR que la présence des généranx Beauregard et karly qui sent chargés des litrages, est une garantie de la parfaite loyanté qui préside à la diatribution des lots, Los chan de la commanda del commanda de la commanda del commanda de la commanda del commanda del commanda de la commanda del comma

ANNONCES JUDITOAIRES VENTER PAR I.E SHERIP.

ANNONOR JUDICIAIRE. Alexander C. Winn.

WUR CIVILE DE DISTRICT pour la

l'reises d'Ordeans—No 23.34 —Es retrit d'

t de raisie et vente à moi adressé par il

tur Civile de District pour la partisse d'

tur Civile de District pour la partisse d'

tur de l'encan, et dessun, e procéderal

and à l'encan, et dessun, e procéderal

not le commercial Partis de l'encandeurs. Pu

to Commercial Partis d'aux le Premier District

to Commercial Partis d'

to L'aux le Premier District

de la Reil D. 10 avril 1888,

de des propriété et après décrite. à auxour-

A l'encan, avec un long crédit. A l'encan, avec un long crédit.

DAR W. I. HODGSON. Encanteur-Buret.

Ne 13 rus Carondelet.—Le SAMEDI.

avril 1898, a midi, à la Bourse des l'
canteurs, Nos 72 et 74 rus 61-Charles, en
Gravier et Commercial Place, dans le Prem
District de cette ville, en vertu de et conforment à un ordre de l'Hont. Albert Voerbles, ju
d'Orlean Division. "E" in date du 27 m
1898. Deasler No. 23,304, pour le compte de
succession de Samuel P. Blanc, décédé, il à l'e
can il sers vendu: 1893, et mesurant au pied amortesan, a plan, comme suit:
Le terrain No sept mesure trente pieds de facade rus Amonciation, sur cont dix huit de
profondeur, entre lignes puralèles
tes terrains negate realitées autreit chacun
Les terrains negate realitées, sur cent dixhuit de profondeur, entre lignes parallèles.
Le terrain dix neut mesure treate pieds, un
peuce et une ligne de façade rue Delachaise,
tronta nieds de profondeur à l'arrière ; cent vings.

1º Trois terrains do valeur, ensemble avoc toutes les amélierations qu' s'y trouvent, situés dans le Sixiém District de cette ville, dans l'ibit borné par l'avenne St-Charles, les rues Carondelot, Toledano et l'avenne de la Leuislanc, désignés par les-Nos 1, 2 et 3 qui se touchont et meurrent charles aux unes profonteur de 13º pieda, blen élevés et avec de julis artires. AUR L'AVENUE DR LA LOUISIANE. 2. Deux terrains de valeur, ensemble utes les bâtisses et améliorations qui s'y ant, atués dans le nième district et liebe copriété ci-dessus décrite et le touchant gue du fond désigné comme Nos 4 et 5.

ant sur les lieux, THOMAS DUFFY, Sherif Civil de la paroisse d'Orlean -8, 15, 23, 29-5, 8 av. Actions du Cotton Exchange

A l'encan pour du comptant.

DAR W. I. HODGSON, encauteur— Bureau
I no 13 rue Carondelet.—Le RAMEDI,
31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue sh'Charles, prés Gravier,
enveit d'un ordre de l'Hou. W. I. Houston,
juge de la Cour Gwile de District pour le paroisse d'Orlènes, Birlydon B. en dais du 14
mars 1888, Decket No. 23.457, pour compte
de la succession de Jeremais l'annett, décéde. Il ANNOROR JUDICIAIRE ncien Baron vs Emile B. Chevalle OUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-roisse d'Orléana.—No 23.214.—En vertu n writ de saisi et veute à moi adressé par norrable Cour Civile de District pour la poisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je Conditions—Comptant avant le transfert. 18 mars—15,25,28 à date Au coin des rues Zimple et Cliuten ropres à bâtir, touchant au cottage précédent,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Huit beaux terrain,

A Carrollton, Septième District Baccession de John Brilly, décédé.

and ettre payon compitant aur new come urbreun assumant, ein ontre du pris de l'adjudi ation, les bases durs et exigibles en 1885. Ac es de vente paridevant Andrew Hero, no aire, aux frais des geogretures. I simars—18,25—1,8,15,21avril

PAR ROLY & O'CONNOR

Bons placements d'argent.

Magasin on coin des rues Tehoupitoulas et Lafayette.

Succession de John Henderson, No 15,797-Conr Civile de District, parofisse d'Orienns.

moment de là vente. Artes de vente au frais des acquéreurs, parde vant James I. Woulfe, notatre. 7mars—7,19,24,31—7avril

Empineements; de commerc

ANNONCE JUDICIAIRE.

cquis par E. R. Chevalley par acte en par cyce John T. Michel, conformément à un ac A vendre par terrain,

A un long crédit, à Pencan.

PAR W. I. HOlvison, Encanteur. Burral

No 13 rue Canondelet. SAMEDI, 21 avril

1888. a midi, à la Boute des En
canteurs Nos 72 et 74 rue 8 Challes autre la

tue Gravier et lalle commerciale. Premier

matriet de cette ville, en vertu d'un ordre de

matriet de cette ville, en vertu d'un ordre de si dans l'affaire ci-dessus. nditions—Comptant sur les lieux. THOMAS DUFFY Sherif Civil de la purisse d'O mars=10.22.20—avril 5.12,17

ANNONCE JUDICIAIRE Camors & Cic., vs Cazaux &

can in cettage ea bots, avec trois chambres, clarine, house of an amount of the propriete set troise dans in quartier florisant, a quartier florisant florisate of the train each of the continuation of the continuatio

ANNONCE JUDICIAIRE una Homestend Association TOUR CIVILE DE DISTRICT pour la p

Un certain let de terre, avec toutes les bâtis

No the No. of the No.

AVIS AUX CREANCIERS.

Hame! M. Borges vs. sea créanciers.

Oil CIVILE DE DISTRICT FOUR LA
Oparoisse d'Offians—No 17.519—Division E.
Avis est par le présent donne aux créanciers
de cette affaire et à toutes autres pessounes intéressées d'avoir à deduire, dans les dux jours qui anivrout la présente notification, les raisons (s'iles ou ont) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel M. Borges, syndie des c. éanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et iomologué et les fonds distribués conformèment su dit compte.

Par ordre de la court.

W. J. Mogerellan. Ureffior.

21 mars—21 25 30

Anthony Clessi vs. ses creauciers. Anthony Clessiva. are créamelers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcisse d'Orléans. No 22 vil — Division Aavis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutse autres personnes interessées d'avoir à déduire, dans les dix Joure qui entvront la présente notification las raisons afte en out pour lesquelles le compte présenté par Thomas Dufy, syndic des créangiers de cette affaire ne sevant pas-appoiré et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. homologue and the complex.

Par ordre de la Cour.

Greffier.

Greffier.

AVIS,--Billets \$10 sculement

DESIL-BILLET \$5. CINQUESIE

DE BILLET \$9. DIXEME

DE BILLET \$1.

LISTE DES LOTS

I Groclede \$150,000. \$150,000

1 ... de 50,000. \$0,000

2 Lot de. \$20,000. \$0,000

2 Lot de. \$1,000. \$0,000

3 Lot de. \$1,000. \$0,000

3 Lot de. \$1,000. \$0,000

4 Lot de. \$20,000. \$0,000

5 Lot de. \$30,000. \$0,000

5 Lot de. \$30,000. \$0,000

5 Lot de. \$30,000. \$0,000

6 Lot de. \$30. \$30,000

5 Lot de. \$30. \$30,000

5 Lot de. \$30. \$30,000

5 Lot de. \$30. \$30,000

6 Lot de. \$30. \$30,000

7 Lot de \$10,000

8 Lot de \$10,000

8 Lot de \$10,000

9 Lo

OUR CIVILE DE DI TRICT pour la pa-roisse d'Olicana-No 23,124 — Division D-Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à tontes autres personnes inféressées d'avoir à désuire, dans les dix jours qui salvrent la présente intification, les raissens et lie ont pour lesquelles le compte présente par Ant. Botto, syndic des créan-ciers de cette affaire, ne sevait pas approuvé et homologné et les fonds distribués conformément au dit compte.

Theorem 7.19.24.31—7avril

PYAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILi de do District pour la parsonse d'Orléana,—
Edward L. Hallva sea gréannders—No 23,627—
Division A.—Ordre de Gour—Que la cession des biens du pétionnaire Edward L. Hall soit et est par les présent acceptée pas la Cour au bénéfice de ses gréannders, et il est ordonné qu'une rénnien des dits créanciers soit couvequée et le nue pardevant Roberts—III. le 12me jour non ci avril 1888, al 1 h. a m., dans le but de délibéror sur jes affaires duit pétitionnaire, pour nommer un ayandic, es voter sur tontes autres affaires qui pour naient se présenter devant eux et que dans l'intervalle tontés procédures qui chima intervalle tontés procédures que de dans l'intervalle tontés procédures qui chima sur la control la personne et les bieux du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 20 mars 1888.

Estat.

Pour coble de l'ANKIN, Député-Gréfier.

28 mars—58 as 12 avril Pont les Cures ou toute autre information s'adrasser an soussigué. Votre écriture dorre de les fonds distribués conformément ou service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Poste en navoyant une service plus rapide de la Inglia de Cautiet pour la parcisse d'Oridans-notation de la Inglia de La ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVI.

La le de Castret pour la parcisse d'Oriesne—
Pierre Pixini, individuellement el comme membre de la majon Pierre et Paul Pixini et pour
et au num de la dite maison. —No 23,378.

Ordre de Cour—La Cour considerant la pétitioportionite enlisacée et la curre de la figure de la courties primite en lisacée et la Courties de Cour—La Courcastillation de la courties de la petitionnaire déchiteur et est conformé à
louises les formalites requises par la loi, la cession des propriétés du dit Pierre Pixini, individuellement et commé membre de la dite maison
Pierre et Paul Pixini, ault par le présent acceptée pour le bondère des créanciers du dit Pierre
Pirmit des réanciers de la dite maison
Pierre et Paul Pixini, ault par le présent acceptée pour le bondère des créanciers du dit Pierre
Pirmit des réanciers aut par le présent ordonné or, sit lieu le Samedi le 31ème, jour de
mars 1889, pardevant Alphones et Phillips, notaire, à 11 heures à. Mr., s'ân de choisir un syndic: Il est de plus ardianné que toutes procédures soit contre la personne ou la propriété
du dit Pierre Pixini et coutre la dité insiann
setout ausgrudene. Il sur le coutre la dité insiann
setout ausgrudene. Il se de plus ardianné que la dité insiann
setout ausgrudene. Il se de plus ardianné que la la libre de
vente de la propriété, droits, crédits et effet de
débiteure et de détermine et le syndic jommé
à cette réunien se se réceute de fournir pantion,
et il est de plus ordonné que II II II. Bryan, Esq.,
avoçat, sait nommé pour représenter les oréancleus abants dans couranne et 1888.

Régrés de la Cour de la cour de la cour
28fév — 3 fau 31 mars.

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. PAR W. I. HODGSON PAR JAS P. GUINAULT

ANNONCE J UDICIAIRE. DAR JAS. P. GUINAULT, Encartest—
Bureau Bienville et Passage de la Beurse

JEUDI, 5 avril 1888, il sera veadu, à 11
heures du matin, à l'écurie de M. Jean Gracianet, rue Clarke, entre les ruès Bienville et
Donane, près de la machine à dessécher et l'avenus Hagan. 30 Belles vaches lattières. Sar l'avenue St. Charles, un 96x150 pieds de face à l'avenue St. Charles, 66 12x192 pieds face à l'avenue de la Louisiane

saidence à étage rue Liberté No. 414 près du Marché Keller. Inguidaue terrain, dans an bon voi-sinage, formant cucolgaure aux rues Galves et Merierec.

Um ilet de terre faisant face à la rue du Canal. ccession de Robert Joseph Ker. No 20,015—Cour Civile de District pour la pa-roisse d'Orléans DAR JAS. P. GUINAULT, escanteur—Bu-teau: Bienville et l'assage de la Bourse.— SAMEDI, 7 avril 1889, il sera vèndu à midi, la Bourse des Excanteurs, rue St. Charles Nos 7

PREMIER DISTRICT. Deux certains lots de teare, sit

Telemachus. Jos lots Nosti, 10 et 11 sont contigns et me reut chaum 32 pieds da face à la rue. Téle John, sur 138 pads 6 pauces 4 lignes de pri

succession de J. 🕏 5 toures 3 lignes de

dann l'llet reniermé par bis, rues l'ice-blave, Kertgrec, Colomina et Dorgenna; lequel lot de terre; mesure 223 pieds 10 pouces 3 lignes del face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 257 pieds a pouces 3 lignes de dét du No 2 et 197 pieds a pouces 3 lignes en des du No 2 et 197 pieds a pouces 3 lignes en de du No 2 et 197 pieds a pouces 3 lignes en de du No 2 et 197 pieds a pouces 3 lignes en de du No 2 et 197 pieds la pouce de l'inches la ligne de la ligne de 198 pieds à pouces de lignes en la ligne 2 pieds à pou-ces 5 lignes de face à la 200 Rocheblave 30 pieds à pouces 6 lignes angla light du fond, aux

AN AUTON DE MICHOLAS J. HORY & OCONNOR—NICHOLAS J. HORY Encanteur. Bureau No 17 rue Ca. Toudelet — SAMEDI, 7 avril 1888. A midi a la Burea de Encanteura rue St. Charles, Nos. 72 et 74, en vertu de deux ordres de Honoraite Cour Cycle de District pour la parosse d'Orléans, data du 20 juiu 1877 et du G mar 1898, il sera vendu a Uniu 1877 et du Grana 1898, il sera vendu a Canan, pour le compte de la ditte succession, les

The second secon

Evaluace.

Devile Court DE CITE de la Nonserial de la Nonvert, de la cite de la Nonpublique, de mon en la cite de la Cite de la Nonpublique, de mon en la cite de la Cite de la Nonpublique de mon de la cite de la proprieté de la proprieté de la proprieté de la proprieté de la prode cite, de savoir :

Un lot de meubles de manson, d'ajres un invende la cite de la cite de la la cite de la cite de

Airs Coldonia.

Conditions—Comptant and less tionx.

A LFRRID BARNES.

Constable do la Douzione Cour de Cité.

26 mars—28—avril 3 7 W. H. Graham contre Stath w Berman
DSUXIEME COUR DE CITE JOE LA NOUvelle-Orléans—No. ——In vertu d'un
wit de fart facias, à moi adreade par l'Hone
rable Deuxlème Cour de Cité de la NouvelleOrléans, je procéderal à la veups à l'enchère
publique, à non entrepôt. No 100 Passages de la
Bourne, entre Conti et Heuville, deus le Deuxlè
me District de cette ville, le 8A 18191. 7 avril
1883, à 11 heurs; A. M., dela proriété ci-aprèe
déorite, à savoir: décrife, à savoir:
Jule de moubles de passon, é arrès un in
ventaire enregirtré en mou burest, saisi dans
l'affaire ni desau.
Conditions—Comptant enr les lièux.
Conditions—Comptant enr les lièux.
Constable de la light passione épour de Cité

VENTES A L'ENCAR. PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Vente d'actions. No 23,201—Cour Civile de District pareis d'Origans. Division A. DAR MACON, PAUL & ROBINSON A
BERT PAUL, GREENEMENT BUTTON NO 3 re
Carondelet—JEUDI, 5 [avril 1888, A mil

1º Dix actions du Times Democrat Pul ng Company.

Dix actions du Crescent Insurance Company of New Orleans.

3° Cinq actions du New Orleans Sugar Sh ompany. 4º Une action du La Variété Association. Conditions—Comptant avant transfert. 25 mars—25, 34,—avril 5 PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE Résidence désirable à 2 étage dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous. Succession de Patrick Donnelly

r Civile de District pour la paroisse d'O léans—Division D—No 22,650. DAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 18 rus Biurbon—SAMEDI, 7 aviil P

ser acottection.

Acte de vente pardevant Alphonae Philipa,
otaire, au frais de l'acquérent.

L'acquérent assumera en lons du prix de l'adudication, les taxes dues, et azigible en 1898.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis aur les
aux sour lies lu vens.

PAR MATHER & HOMES. ANNONCE JUDICIAIRE.

Le terrain de valeur avec le La propriété de valeur (en-

DAR MATHER & HOMES - WARREN HORES,

Pictareri ve Mane darry

A. Abeli et al.

COUR CIVILE DE DISTRUT POUR LA
parolase d'Urbana, No 10,550—En vertu
fun parolase d'Urbana, Caus l'antire ki-deour ja
parolase d'Orbana, Caus l'antire ki-deour ja
parolase d'Urbana, Caus l'antire ki-deour ja
parolase d'Encanteurs, 72 et 74 rue 8t.
Charles, antre Gravier et Commercial Piaco, dans
ja mara 1858, à antir, de la propriète
d'Inne 1858, à antir, de la propriète
d'urbana, 1858, à antir, de la propriète
d'urbana, 1858, à antir, de la propriète
d'urbana, 1858, à antir, de la propriète
a'y truvent, et les droits voise, privilèges, cia'vantages y apparteuant, situés dans le Prempe
District de cette ville, designés par les numéros
Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt-six de l'îlet Nodoune, borne par les rues Tonit, Palmyre, Mito
et fisaquet, anciennement Jackson. Les lets
Trois, Quatre, Cinq, et Six mesaren telaque
quet aur perdu la propriète de l'acc à la rue tisse
gnes de profundeur et les UN vingt-ax messire
yinet sept plesia de face à la rue Miro sur cent
souxante-deux pieds sis et Nev Vingt-ax messire
vinet sept plesia de face à la rue Miro sur cent
souxante-deux pieds sis en pouces de prefoused
d'après un plan de A. D'Héméscourt, voyer, daté ie 16 juillet 1858, deposé au birreau de l'. C.
Cuveillet, pr. notairo, conformément à un sete
dals le le section à 1833.
Belair Civil de la Paroisse d'Orléane
28 fèv-28—mare 6,13,20,27,31

VENTES A L'ENCAN. PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LE TERRAIN HOWELL TOUCHANT A LA LOUISIANA COTTON MANU-FACTORY. sut face au MISSISSIPI et s'étem

qu'à la rue PELOPIDÀS. ó de 39 ILETS aubiliviaéa Succession de Stoddart Howell. o 21,460-Cour Civile de District pour la pa roisse d'Orléans. DAR SPEAR & ESCOFFIER PPACTOR J.

SPRAM, encanteur—Burcau No 40 rue Royale ceux SAMEDI, 31 mars 1888, h midi, il sera de ondu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Vos 72 et 74 rue St-Cherles, entre sravier et Commercial Flace, et ver-u d'us ordre de l'Ion. Albert Voorbies, juge le la Cour Civile de Distriet pour la parisse Orléans, en daté du 28 octobre 1887, pour

First No. 2 mesure 216 pieds 6 pouces 1 lig a face aux rues Bienvenn et Delsronde, e 2

dear.

See 18 of 12 mesure 216 peets 6 pours 1 ligne
suries mes Viller's 1 lighest on et 341 bieds
rome 2 lignes of ten aux robs Judios et
Chalonnet 22 bets ayant plus on ligne
channet prod of face surialization des res
Janton et Charlonnet, etc. 10 peeds 3 benes

gne de profondeur.

Het No. 31 megure 21th pirks 0 pouces t 1
lignes de degade attrehactus des rucs Hambatto
de Bhaist, sur 341 piede 3 pouces et 2 figantie 6
de Bhaist, sur 341 piede 3 pouces et 2 figantie 6
de Bhaist, sur 341 piede 3 pouces et 2 figantie 6
met 22 terrains ayant chacune des rucs Jacobies.
31 piede de façade sur chacune des rucs Jacobies.
42 figantie 10 piede 3 pouces et 12
ligne de façade sur chacune des rucs Platific et
No. 22 figantie 216 piede 3 pouces et 21
ligne de façade sur chacune des rucs Platific et
No. 21 figantie 216 piede 3 pouces et 21
gne de façade sur chacune des rucs Janden et
Charbonniet 22 terrains ayant chacun, pila ou
moint, 31 piede de façade our chacune des rucs et
façades et Charbonnet, et 108 piede 3 pouces et
122 ligne de profondeur.

Het No 33 mesure chacune des rucs Noc Plat
Utra et Patriot ar chacune des rucs Mouces et
lignes de façade eur chacune des rucs Mouces et
lignes de façade eur chacune des rucs Mouces et
lignes de façade eur chacune des rucs Mouces et
lignes de façade eur chacune des rucs Mouces et
lignes de façade eur chacune des rucs Mouces et
lignes de façade eur chacune des rucs Mouces et
lignes de façade eur chacune des rucs Mouces et
lignes de façade eur chacune des rucs Junden et
lignes de façade eur chacune des rucs Junden et
lignes de façade eur chacune des rucs Junden et
lignes de façade rucs deudou et Charmonnet, et 108 piede 3 pouces et 2 lignes
mes No 34 mesure 216 piede 6 pouces et 1

VENTES A L'ENCAN. PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Hee No 26 meeurs 216 pieds 6 pouces es igno de face sur chacune des rues Bolivar e Foy, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Charbonnet et Jandon, —2 terraina syaste chacun, plus ou moins. 31 pied de face sur chacune des rues Charbonnet et Jandon et 108 pieds 3 pouces et 12 ligne de prefendeur. 37 meaurs 216 pieds 6 pouces et ligue de face sur chacune des rues Edwards et de lique de face sur chacune des rues Jandon et Charbonnet. 22 terraina avant chacun, plus ou moins. 31 pied de face sur chacune des rues Jandon et Charbonnet. 22 terraina avant chacun, plus ou moins. 31 pied de face sur chacune des rues Jandon et Charbonnet. 25 pieds 3 pouces et 172 lignes de face sur chacune des rues Jandon et Charbonnet.

de fince aur chacune des rues Jaudon et Charbonnet. I 108 pieds 3 ponces et 12 ligne de profession. I 108 pieds 3 ponces et 12 ligne de profession. Il 108 pieds 3 ponces et 12 ligne de facto et 108 pieds 20 pieds 2

Les actse de ventes pardevant Octave dus, notaire, aux frais des acquéreurs. 25 fév...25 ...mars 3 10 17 24 31

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Habitation sucrière de valeur reconnue comme une des plus Belles propriétés de la Louisiane BOY BLUE PLANTATION, DANS LA PAROISSE STE-MAIJE.

La beile résidence en brique No 206 rue St-Charles,

Entre Julie et St-Joseph. cession de Joseph II. Oglesby. DAR MACON, PAUL & ROBINSON-Albe

VENTES A L'ENCAN. PAR SPEAR & ESCI FFIER

Propriétés de valeur dans le Deuxième...

---ET LE---

Troisième Districts.

Nes 316 et 368 rec Americante St. Antoine et Mystérieuse. Une manon en bois à double corps de logis à un étage. No 257 rue de Chartres, entre les rues Urmilines et St. Philippe; près de l'Esging St. Marin. Elégante rési-dence en briques à deux étages avec attic pour famille. comion de Salvador Fornandez.

No 11.937,-Cour Civile de District mour la pa-DAR SPEAR & ESCOPPIER

DAK SPEAR & RECOPFIER—Placips J.
Rehar Encander—Bureac; 46frue Royale
SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, û servendu
L'encan, à la Bourne des Embaneurs
on 72 et 74 eus Ra-Charles, entre le
ammerciat Pinco et la rue Gravier avgutor may de la Cour Cavined Hattick pour la paroisse d'éleuits dans l'affanç de la curie autoreation et deseu la propriété de valeur au crite diaprès. A savir:

10 Un let de terre avec les ligiuses et gaédications qui s'y trouvent, et les dreits, wites et sorvitiés et privilèges y appartenant, étté dans le Troisiens District de cette villé dans l'ilet horné par les rues Auseurs. Ma Austène. Crusse et Nyastelieuse, mentrait en mesme amortante 31 posts 11 mes.

Marchandises et coffre-fort en fer.

CH

No. 426 rue Remparts, entre Union et Bagatelle. our Civile de Dierrict pour la parsisse d'Di c

DAR SPLAR & LSC

puits, ficux d'assance, cour devant jet derriesrée, set designé par le No mudia pul 10, just
des Ramparts.

Louditions: The moifité on plut an greafe la
cheteur comptant; le rostes il y a une datasse,
a un an de credit contre le tible; de l'asquifre a
caranti par l'appolisque et le privilège di
conseru sur la proprière vendue. Le dit bili
conseru sur la proprière vendue. Le dit bili
pairement au la proprière vendue de la date
de la date de l'admondant de la parci
de la date de l'admondant de l'admondant de l'admondant d'avoir les conserues controlles de l'acceptant de la
surances, de non alrepation et d'omnérand'avoir, league s'estruit fisca à cité pour cetsurile montant réclame. l'acquérauti devant des
surder, en sus de monant de l'admondant de l'admonda PAR B. ONORATO

To district the section of the medical residual and the control of the section of

Conditions—Comptant avant livraison. 27 mars—3, 8 avril. 27 mars—3. 8 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un morceau de terre de valems dans la parolese Catensien.

Dans l'affaire de la Vence L'Pavia

vs. sos eréanciers.

Cour Civie de Daturet pour le paroisse d'Orissas—Busiaion C—No 17, 426.

DAR B. ONGRATO. C-NO.17426.

DAR B. ONGRATO. C-NO.17426.

The rise Bourhon—SAMEJH. 7 agril 1888, and 18 rise Bourhon—SAMEJH. 7 agril 1888, and 18 rise Bourhon—SAMEJH. 7 agril 1888, and 1889.

The dr. S. Bourhon—SameJH. 7 agril 1888, and 1899.

Albert Voorhies, juge de la dite Court date de 18 fewirer 1888, jo provéderal à avenue de la moitte indivise d'interêt fu dit issorvable dans la propriete et appres devide à awout. Un certain morceau de tarre dans la particle. Calcasteu. Etat de la foundame, designe comme de la contraction force de de la section 18 de 18 de 18 section 18 de 18

PAR HOEY & O'CONNOR. ANNONCE JUDICIAIRE.

Jugnstie et résidence No 63

A Alger, Some district.

Succession de Philip Schaefer. Cour Civile de District pour la Paroine d'Or-Ioans—No 23,150. DAR HOFY & CONNCA.

Hosy, encauteur — Burst — Connadel-be-SAMEDI. Il avris — La la Bourse des Encauteurs.

La Bourse des Encauteu

Noe The Utra, an i-31 pieds 3 pouces et 1/2 in Manuel Company of the Species of Species

De là son : il ragenit, remps qu'il le nai par : venn natyfe tilou-tilou dent intrine
datt himmer
reif Test vanx, son or
sait; les will
mes; channel
pagner son
son foreille sonriant

Geo. W. Nent-U. Marinoni, J. J. Reiss, Lucien Delery R. F. W.

Qu'était oc